



Communiqué de presse

## Les grandes métropoles urbaines s'engagent à rallumer les étoiles !

Le 13 novembre dernier, à l'école d'astronomie d'Alès, les villes portes de la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) du Parc national des Cévennes : Alès, Mende et Millau ont été rejointes par les communautés d'agglomération de Nîmes Métropole et Montpellier Métropole Méditerranée ainsi que le Parc naturel régional des Grands Causses pour s'engager en faveur du ciel étoilé. Les partenaires ont signé une charte visant à réduire la pollution lumineuse sur leur territoire d'ici à 2030.

C'est dans un lieu hautement symbolique, l'école d'astronomie d'Alès, animée par l'association l'Étoile cévenole, que les 8 partenaires du Parc national des Cévennes : Alès Agglomération, la ville de Mende, la ville de Millau, les communautés d'agglomération de Montpellier Méditerranée Métropole, Nîmes Métropole, le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère (SDDE 48), le Syndicat mixte d'énergie du Gard (SMEG 30) et le Parc naturel régional des Grands Causses ont signé une charte en faveur de la lutte contre la pollution lumineuse et la préservation du ciel étoilé. Christophe Rivenq, président d'Alès Agglo a souligné que « *cet engagement collectif concerne un territoire qui compte plus de 1 million d'habitants* ».

**Ainsi les partenaires se sont engagés à : réduire la pollution lumineuse de 50 % d'ici à 2030 (par rapport à 2020) ainsi que leur consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES) associés à l'éclairage public de 60 %, parvenir à une rénovation globale du parc d'éclairage public à 100 % LED.**

Depuis l'obtention du label RICE par le Parc national en 2018, de nombreux travaux de modernisation de l'éclairage ont été engagés par les communes du territoire afin de réduire la pollution lumineuse.

« *Ce sont aujourd'hui près de 9960 points lumineux qui ont été rénovés sur les 20 000 que compte le territoire de la RICE* » a rappelé Flore Thérond, vice-présidente du Parc national des Cévennes. Par ailleurs, 73 communes sur 113 pratiquent l'extinction nocturne, totale ou partielle.

Une démarche similaire a été entreprise dans les villes portes. Ainsi, à Mende, 90 % de l'éclairage public a été rénové et 80 % sur le territoire d'Alès Agglomération.

Les communautés d'agglomération Montpellier Méditerranée Métropole, Nîmes Métropole et le Parc naturel régional des Grands Causses ont souhaité à leur tour s'engager aux côtés du Parc national.

« *Ce partenariat est une belle opportunité pour lutter contre le gaspillage énergétique à l'heure où nous sommes obligés de réduire notre consommation électrique* », a résumé Patrick de Gonzaka, délégué aux énergies renouvelables à Nîmes Métropole.

« *Le halo lumineux de Montpellier rayonne à plus de 100 km à la ronde. Nous jetons nos poubelles lumineuses dans le jardin de nos voisins, c'est-à-dire vous, les Cévennes. Nous devons éclairer moins et mieux* », a pour sa part déclaré Bruno Paternot, vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole.

## Les impacts de la pollution lumineuse

De nombreuses espèces animales sont nocturnes : 30 % chez les invertébrés et 65 % chez les invertébrés. L'éclairage artificiel peut provoquer une modification comportementale, une perturbation des rythmes biologiques, un changement des interactions entre individus ou une modification de l'équilibre des écosystèmes. Les végétaux sont également sensibles à la lumière artificielle. Sa présence trop importante peut modifier le rythme biologique d'une plante.

Les humains y sont également sensibles. L'alternance du jour et de la nuit rythme la sécrétion de certaines hormones, comme la mélatonine, et régule les rythmes biologiques. Une modification des périodes d'éclairage entraînera une perturbation des sécrétions. La mélatonine est l'hormone du sommeil, elle est essentielle pour la régulation des rythmes biologiques des individus.

Par ailleurs, éclairer moins et mieux les espaces publics permet de diminuer les dépenses énergétiques. Une bonne conversion d'un parc d'éclairage public obsolète permet une réduction de la facture d'électricité de l'ordre de 50 à 80%.

